

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE

JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ

LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
ISABELLE RAYLE-DOIRON
SYLVY RHÉAUME
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2068

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-3719

Le 16 février 2004

Par courriel et par messagerie

Me Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET: Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité (projet Déglaceur Lévis) et de permission afin d'établir un compte de frais reportés
Dossier de la Régie: R-3522-2003
Notre dossier : R000078/FJM

Chère consoeur,

Conformément à la demande faite par la Régie, dans sa lettre du 11 février dernier à tous les participants dans le dossier mentionné en titre, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur») informe la Régie du temps requis pour présenter les trois blocs de l'ordre du jour de la réunion technique du 23 février 2004.

Le Transporteur estime le temps requis pour présenter le bloc n° 1 à environ une (1) heure. Quant aux deux (2) autres blocs, il prévoit pouvoir les présenter dans un délai de trente (30) minutes chacun. Au total donc, le Transporteur requiert un maximum de deux (2) heures pour la présentation de son dossier lors de la réunion technique.

Le Transporteur profite de la présente correspondance pour souligner à la Régie, dès à présent, sa préoccupation quant au délai de huit (8) jours ouvrables qui lui est accordé pour répondre aux demandes de renseignements des intervenants. Ce délai pourrait s'avérer un peu court selon l'étendue de ces

demandes que les intervenants pourront faire considérant le temps dont ils disposent pour formuler leurs demandes.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

c.c. Me Dominique Neuman
Procureur de Stratégies Énergétiques et de l'Association
québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Me Claude Tardif
Procureur de l'UC